Founders Bank SA
Bahnhofstrasse 4
6431 Schwyz

+41 58 442 42 00
bank@foundersbank.ch
foundersbank.ch

Avenant Entrée / Sortie d'un locataire

1. Données concernant le bien loué

Rue/no		NPA/lieu	
Type de bien loué		No de référence	
Début du bail		Garantie de loyer	

2. Entrée / Sortie

Locataire sortant ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom		Prénom	

Nouveau locataire ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom		Prénom	
Nationalité		Date de naissance	
Rue/no		NPA/lieu	
No de tél.			

3. Instructions pour la correspondance

Langue de correspondance: ☐ Allemand ☐ Français ☐ Italien ☐ Anglais

Envoi de la confirmation d'ouverture du compte

☐ E-mail existant du locataire principal

☐ Nouvel e-mail

En choisissant l'envoi par e-mail, le titulaire du compte accepte les règles et risques connexes énoncés dans le formulaire **Transmission des ordres par e-mail et par téléphone** ci-dessous.

4. Envoi de l'avis de crédit

Die Founders Bank SA a le droit d'envoyer, à réception du dépôt de garantie, une copie de l'avis de crédit par e-mail au bailleur ou à la gérance, à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous.

Remarque: si le bailleur est représenté par une gérance, l'avis de crédit est envoyé à la gérance.

5. Bailleur/propriétaire

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Société

Nom/raison sociale		Prénom	
Rue/no		NPA/lieu	
No de tél.		Adresse e-mail	

Founders Bank SA
Bahnhofstrasse 4
6431 Schwyz

+41 58 442 42 00
bank@foundersbank.ch
foundersbank.ch

Représentation par une gérance

Nom de la gérance		Rue/no	
NPA/lieu		No de tél.	
Adresse e-mail			

Le titulaire du compte confirme avoir pris connaissance du contenu des présentes conditions.

Dispositions générales

Les parties précédentes mandatent Founders Banque SA (ci-après dénommée la «Banque») pour ouvrir un compte d'épargne garantie de loyer conformément à l'art. 257e CO au nom du ou des locataires. Les parties déclarent avoir reçu les conditions générales de Founders Banque SA et les accepter dans le cadre de toutes leurs relations avec la Banque. L'ensemble des relations juridiques entre les parties et la Banque sont régies par le droit matériel suisse. Le lieu d'exécution et for pour les parties qui résident ou dont le siège est sis à l'étranger est à Schwyz. Le for exclusif pour l'ensemble des types de procédures est Schwyz ou le lieu de résidence/le siège de la partie défenderesse. Les attributions légales impératives demeurent réservées.

Locataire/titulaire du compte

Lieu/date

Locataire existant 1

Locataire existant 2

Lieu/date

Locataire sortant

Nouveau locataire

Lieu/date

Signature du bailleur/de la gérance